

RAPPORT-PRÉAVIS N° 131/2018 AU CONSEIL COMMUNAL

Réponse au postulat de M. le Conseiller communal Philippe Kuratle intitulé « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon »

Déléguée municipale : Mme Roxane Faraut Linares

I^{re} séance de la commission

Date	Mardi 30 octobre 2018 à 19h15
Lieu	Ferme du Manoir, Salle de conférences N° 2

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Au mois de septembre 2017, un postulat a été déposé par M. le Conseiller communal Philippe Kuratle intitulé: « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon ». Le postulant y développe l'idée « d'un centre-ville en zone piétonne qui s'étende depuis la rue de la Gare jusqu'à la Grand-Rue, passant par la place St-Martin et incluant la place Bel-Air. L'objectif serait de créer une zone piétonne accueillante, en dialoguant avec les membres de la SIC, faire que ces zones deviennent lieu de vie avec des terrasses, des aménagements urbains et une signalétique claire. Les livraisons et les riverains pourraient bénéficier d'accès différenciés régulés par des bornes escamotables à l'entrée de la zone piétonne ».

La commission en charge d'examiner le postulat de M. le Conseiller Communal Philippe Kuratle s'est réunie le 17 novembre 2017, composée de M. Luigi Altieri, M. Stéphane Delley, Mme Amparo Lazcani, M. Laurent Miéville, Mme Christine Trolliet, Mme Christine Vuagniaux, Mme Aurélie Bodeman et M. Philippe Kuratle. Mme la Municipale Roxane Faraut Linares et M. François Menthonnex, chef de service travaux, environnement et mobilité, étaient conviés. Au terme de cette séance, la commission a salué le travail entrepris par la Municipalité mais a néanmoins rappelé que la ville de Nyon mérite un centre-ville entièrement piéton à l'instar d'autres villes. La commission a exprimé son souhait de voir la Municipalité prendre une orientation politique forte sur ce sujet et continuer à œuvrer dans le sens de la piétonisation du centre-ville tout en dialoguant avec les commerçants. Par ailleurs, la commission souhaite que la Municipalité informe le Conseil communal du calendrier des différentes étapes de réalisation afin de réussir cette mutation urbaine.

Par la présente, la Municipalité salue à son tour la pertinence de ce postulat, les préoccupations et les propositions relevées par la commission. La Municipalité rappelle que sa vision d'un centre-ville apaisé est en phase avec la demande du postulant : le concept « Cœur de ville » confirme cette volonté commune de cerner une grande zone piétonne au centre-ville, ou une « boucle des adresses », animée par des activités commerciales, ludiques et de détente.

Entre-temps et afin d'accompagner la transformation du centre-ville et dans l'attente de la réalisation du projet « Cœur de ville », la Municipalité a opté pour une mise en œuvre progressive d'aménagements temporaires et pour le lancement d'une campagne de sensibilisation ciblée afin de familiariser les différents usagers sur la manière de pratiquer les zones piétonnes, 20 km/h et 30 km/h.

2. Stratégie de tranquillisation du centre-ville

2.1 Objectifs

Dans un premier temps, l'apaisement des flux de circulation motorisés au centre-ville de Nyon a été un enjeu majeur pour la Municipalité, notamment en harmonisant la lecture des zones 20 et 30 km/h durant l'été 2018. A plus long terme, la Municipalité vise une piétonisation effective sur l'entier du secteur concerné par le postulat.

La réflexion « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon » a été présentée à un moment charnière pour la Municipalité qui a opté pour la mise en zone 20 (20 km/h) du secteur du centre-ville. Cet été, la Municipalité a opté pour l'adaptation de la signalisation, afin de rendre cohérent et optimiser le fonctionnement de ce secteur. La priorité est aussi donnée aux piétons sur le tronçon de la rue de la Gare et la place St-Martin, qui était jusqu'en juillet 2018 en zone 30 (30 km/h).

Parallèlement à cette réflexion sur la stratégie de piétonisation du centre-ville, la Municipalité a lancé une démarche de sensibilisation, dès la rentrée scolaire du 27 août 2018, auprès des différents usagers de l'espace public sur la manière de pratiquer les zones aux vitesses modérées (zones piétonnes, 20 et 30 km/h). Il s'agit essentiellement de s'adresser aux piétons les plus fragiles (écoliers, personnes âgées et personnes à mobilité réduite), aux automobilistes, pour adapter leur conduite et accroître leur vigilance, et aux cyclistes qui peuvent circuler à double sens dans les zones 30 depuis janvier 2016.

2.2 Démarche

Pour répondre au postulant, la Municipalité a procédé à deux méthodes d'enquête dans le but de comprendre le fonctionnement actuel des déplacements motorisés à la place St-Martin et ses abords.

En premier lieu, une caméra a été installée sur l'immeuble abritant le Café vaudois à la rue de la Gare, afin de procéder à une campagne de comptage des véhicules motorisés. De plus, cette méthode permet d'identifier l'orientation des différents flux et de cerner et analyser le comportement des automobilistes.

En deuxième lieu, une enquête *origine-destination* a été conduite afin de s'intéresser aux motifs de déplacement des véhicules qui traversent la place St-Martin.

3. Fonctionnement actuel du secteur places St-Martin et Bel-Air et rue de la Gare

3.1 Comptage des flux de véhicules motorisés

L'intersection des places St-Martin, Bel-Air et de la rue de la Gare est un espace important de transit et de croisement entre les flux piétons et les véhicules motorisés.

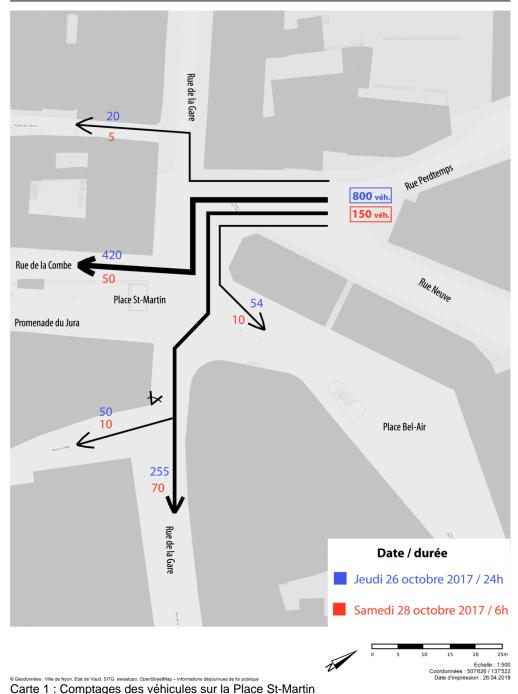
Le régime de vitesse actuel dans ce secteur est 20 km/h. La zone piétonne se déploie sur la place Bel-Air et la rue de la Gare (depuis la rue de la Morâche jusqu'à St-Martin).

Les comptages effectués à l'aide de la caméra ont permis de comprendre le fonctionnement de ce secteur ; il a été constaté que :

- le transit est nettement plus important en semaine qu'en week-end ;
- un important flux de véhicules se dirige de la rue Perdtemps à la rue de la Combe (420 véhicules par jour).



Comptages des flux de trafic motorisé Centre-ville de Nyon



3.2 Motifs de déplacement à travers la place St-Martin

Dans le but d'approfondir l'analyse sur les comptages des flux motorisés et de comprendre les motifs de déplacement transitant par la place St-Martin, une enquête *origine-destination* a été menée sur deux jours pendant les heures de pointe du matin, de midi et du soir en lien avec les horaires scolaires :

- Mardi, 19 juin 2018: HPM [7h45-8h45] et HPS [17h30-18h30];
- Jeudi, 21 juin 2018: HPM [7h45-8h45] et à la pause de midi [11h45-12h45].

Ces enquêtes par interview des conducteurs (voitures, camionnettes et deux-roues motorisés) a porté notamment sur :

- l'origine et la destination de leurs déplacements ;
- le motif du déplacement.

L'enquête a été réalisée *in situ* par les collaborateurs du Service travaux, environnement et mobilité et avec un agent de Police Nyon Région qui arrêtait les conducteurs au préalable.

Au total, il y a eu 175 réponses récoltées et analysées. Les résultats de l'enquête *origine-destination* révèlent les motifs de déplacement suivants :

- l'origine des déplacements est majoritairement hors localité nyonnaise (67%). L'origine des véhicules provenant de Nyon est de 33%;
- la grande majorité des véhicules motorisés arrêtés sont des voitures (87%), quelques camionnettes (9%) et très peu de deux-roues motorisés (4%);
- 46% des flux motorisés sont des déplacements pendulaires (en lien avec le travail) ;
- 14% des flux motorisés sont liés à des achats, services et restauration au centre-ville ;
- 7% des flux motorisés sont liés à des motifs de livraisons, surtout à l'heure de pointe du matin :
- 9% des flux motorisés sont liés à la dépose d'enfants à l'école du centre-ville, surtout aux heures de pointe du matin et du soir ;
- 5% des flux motorisés sont liés à des motifs résidentiels dans le centre-ville, surtout aux heures de pointe de midi et du soir ;
- 7% des flux motorisés sont liés à la dépose-minute à l'école Moser;
- 8% des flux motorisés liés à des achats à La Combe ;
- 4% des flux motorisés sont liés à du transit, c'est-à-dire des flux de personnes perdues ou qui traversent la place St-Martin sans motif particulier.

Il est important de relever que le principal motif de déplacement est le transit (45%) par la place St-Martin, principalement en direction de la rue de la Combe afin de rejoindre l'école Moser, le centre-commercial La Combe et d'autres destinations ; en effet, un taux important de l'échantillon affirme vouloir éviter la place de la Gare et Reverdil.

Ce phénomène de transit automobile par la place St-Martin soulève la question de la cohabitation avec les piétons qui sera traitée grâce à des mesures d'aménagements intermédiaires de l'espace public et par la suite définitives afin de pacifier et sécuriser l'ensemble de ce secteur.

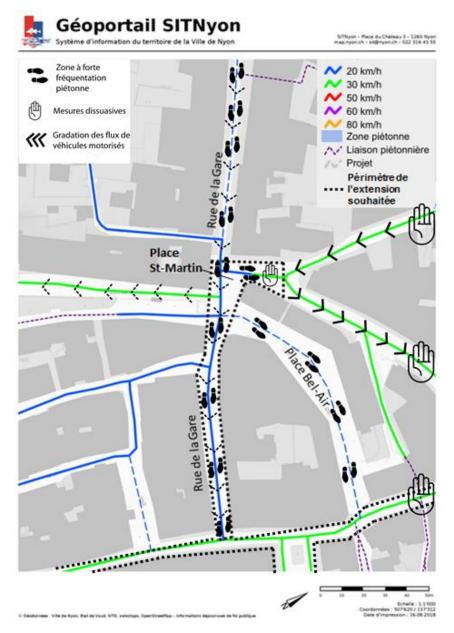
3.3 Calendrier de mise en œuvre de l'apaisement des flux de circulation motorisés au centre-ville

L'objectif final de piétonisation du centre-ville se déroule par étapes progressives et s'inscrit dans une vision globale.

La première réalisation effective, dès cet été, fut l'homogénéisation du secteur concerné par le postulat en l'harmonisant et le rendant plus lisible à travers une réactualisation de la signalisation.

Lors de la rentrée scolaire du 27 août 2018, une campagne de sensibilisation et communication s'est déroulée à la place St-Martin, Grand-Rue et à la rue Delafléchère avec une distribution de flyers et un dispositif évènementiel autour de la ligne de PEDIBUS au départ du quartier Château Mafroi.

Par ailleurs, des aménagements intermédiaires de l'espace public (terrasses, mobilier urbain, marquages, etc.) seront déployés en 2019 dans le secteur, en faveur des zones piétonnes, 20 et 30 (cf. carte 2, ci-dessous) afin de compléter le dispositif de tranquillisation du centre-ville.



Carte 2 : Aménagements intermédiaires du centre-ville

En effet, la demande du postulant est en phase avec la stratégie de laboratoire des usages sur les espaces publics menée par la Municipalité: appropriation de l'espace public par les commerces et autres établissements avec des terrasses, du mobilier urbain, polyvalent, modulable et temporaire. De ce fait, une stratégie urbaine élargie sera menée dans le centre-ville, afin de déployer des aménagements urbains en faveur des zones à vitesse réduite (zones 20 et 30) pour une ville apaisée.

A plus long terme, des aménagements définitifs, en lien avec le projet « Cœur de ville » seront effectifs dans le secteur concerné.

3.4 planning intentionnel

Août 2018 : Rentrée scolaire	Campagne de sensibilisation axée sur la sécurisation des parcours d'écoliers de l'école du centre-ville et aux abords des zones 20 et 30 km/h concernées (rue St-Jean, rue Neuve, Grand-Rue, place St-Martin, etc.)
Printemps 2019	Concrétisation d'une stratégie globale d'aménagements urbains éphémères (mobilier, marquages, signalisation, etc.) dans les zones 20 et 30 et réalisation des aménagements en faveur des différents usagers des zones 20 et 30 de la place du Château, de la rue de la Gare, rue la Morâche, Grand-Rue, St-Jean, etc.
2023 Réalisation du parking Perdtemps souterrain et ensuite activation de la « boucle des adresses » (sous réserve des validations politiques, de l'obtention des crédits et de l'issue des procédures administratives qui seront engagées)	Piétonisation définitive du centre-ville avec les aménagements urbains « dissuasifs » d'accès aux véhicules motorisés à la place St-Martin, en lien avec le projet « Cœur de ville » et la réalisation du parking Perdtemps souterrain. L'accès au secteur sera réservé aux habitants et commerçants grâce à un système de contrôle et de bornes d'accès et l'espace libéré sera aménagé en faveur d'un centre-ville apaisé.

4. Conclusion

La piétonisation du centre-ville via des bornes escamotables, telle que demandée par le postulant, est un projet complexe qui soulève la question de la suppression de places de stationnement en vieille ville ainsi que la limitation des droits d'accès aux seuls ayants droit (habitants et commerçants). Ces options sont retenues à plus long terme; elles seront mises en œuvre lors du déploiement de la boucle des adresses, parcours piétons issue du concept « Cœur de ville » et la réalisation du parking souterrain de Perdtemps.

Une mise en œuvre d'aménagements intermédiaires d'espaces publics est privilégiée à court terme afin de tester l'occupation des places et rues de la vieille ville avec du mobilier urbain et des terrasses dans le but de dissuader le trafic de transit, notamment par la place St-Martin en direction de la rue La Combe et de l'école du centre-ville pour la dépose des écoliers en voiture.

Dès à présent, la Municipalité a privilégié d'axer ses actions sur une série de mesures plus légères et ciblées : réduction de la vitesse de circulation et priorité donnée aux piétons (zones piétonne et 20 km/h), réactualisation des panneaux de signalisation pour plus de cohérence et de lisibilité, et enfin une campagne de sensibilisation sur la bonne pratique des zones à vitesse modérée et plus particulièrement au niveau de la vieille ville avec une réflexion sur les portes d'accès au secteur.

L'ensemble des mesures lancées par la Municipalité au centre-ville et celles qui vont se déployer ces prochaines années, ont pour objectif d'offrir une ville apaisée avec plus de convivialité, d'animation et de sécurité aux usagers afin de redynamiser les rues commerçantes.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

Vu le rapport-préavis N° 131/2018 concernant le postulat de Monsieur Philippe

Kuratle, Conseiller communal, intitulé « Pour une extension de la zone piétonne du

centre de Nyon », du 18 septembre 2017

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide : de prendre acte du rapport-préavis N° 131/2018 valant réponse au postulat de

Monsieur Philippe Kuratle, Conseiller communal, intitulé « Pour une extension de

la zone piétonne du centre de Nyon », du 18 septembre 2017.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 septembre 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic:

Le Secrétaire :

Daniel Rossellat

P.-François Umiglia

Annexes

- Postulat de M. Philippe Kuratle
- Rapport de la commission

Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon.

Nous nous efforçons à vouloir transformer notre magnifique centre-ville pour qu'il soit encore plus attractif qu'aujourd'hui. Cependant il est dommage de constater que ce dernier n'est pas une zone piétonne en sa totalité. Toute ville bien organisée se dote d'un périmètre bien défini avec une interdiction totale de circulation, sauf pour les livraisons et les riverains.

Aujourd'hui la zone piétonne s'étend de la rue de la Morâche jusqu'à la place St-Martin. A partir de là, il est difficile de comprendre la signalisation. En arrivant en voiture depuis la rue Perdtemps devant le restaurant « la Croix Verte » les panneaux sont peu visibles et les informations ne sont ni claires ni actuelles. Il est incroyable que des voitures puissent encore passer sur cette place, pour aller à la rue de la Combe, pour continuer sur la rue de la Gare ou encore pour stationner aux 5 places sur la promenade du Jura. Sans parler de la place Bel-Air qui devrait, je dis bien devrait être interdite à la circulation. Il y a à l'entrée une signalisation datant de l'époque de l'ancienne poste et régulièrement non respectée.

Pour améliorer cette situation confuse, il suffirait de contrôler l'accès à la place St-Martin au moyen d'une borne escamotable automatique par exemple.

Le constat est chaotique et alarmant, il en va de la sécurité de nous tous, habitants de Nyon et touristes venant chaque jour visiter notre magnifique ville. A toute heure de la journée, l'accident peut arriver, il y a des parents, des jeunes, des enfants qui courent dans ces rues et les voitures ne devraient pas y être.

Conclusion:

Pour redorer notre centre-ville nous pouvons faire des choses rapidement et avec très peu de moyens.

Nous souhaitons que la zone piétonne du centre-ville soit étendue comme suit :

- Place St-Martin
- Rue de la gare jusqu'à la Grand-Rue
- Place Bel-Air

Interdiction de circuler en installant par exemple, une borne escamotable automatisée au niveau de l'entrée de St-Martin.

- Livraison autorisée uniquement du lundi au samedi de 6:00 à 10:00
- Accès autorisés aux riverains.

Avec cette mise en place d'une nouvelle zone piétonne les commerçants pourront plus facilement attirer du monde devant de leur vitrine. Les places seront plus vivantes et la population pourra se balader partout sans devoir cohabiter avec les voitures.

Pour finir la sécurité des piétons et principalement des enfants sera pour une fois mise au centre d'un projet. Toute la population sera gagnante, personne ne sera lésé par cette nouveauté.

Je demande à la Municipalité d'étudier et mettre en place ces quelques aménagements afin de requalifier en zone piétonne, les places St-Martin et Bel-Air ainsi que la rue de la Gare jusqu'à la Grand-Rue.

Nyon le 18.09 2017

Philippe Kuratle



Rapport de la commission chargée d'étudier le postulat de M. Philippe KURATLE intitulé « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon »

·

Nyon, le 17 novembre 2017

Au Conseil Communal de Nyon

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée d'examiner le postulat du Conseiller Communal Philippe Kuratle : « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon », s'est réunie le 15 novembre 2017. Elle est composée de : M. Altieri Luigi, M. Delley Stéphane, M. Kuratle Philippe, Mme Lazcani Amparo, M. Miéville Laurent, Mme Trolliet Christine, Mme Vuagniaux Christine et Mme Bodeman Aurélie présidente et rapportrice

La commission a convié Mme Roxane Faraut, Municipale, ainsi que M. Menthonnex, Chef de service des Travaux, Environnement et Mobilité. Elle les remercie pour les diverses et techniques informations apportées lors de la séance.

En préambule, le postulant rappelle le sujet de son postulat qui développe l'idée d'un centre-ville en zone piétonne. Il souhaite que la zone piétonne actuelle s'étende depuis la rue de la Gare jusqu'à la Grand-Rue, passant par la place Saint-Martin et incluant la place Bel Air. L'objectif serait de créer une zone piétonne accueillante, en dialoguant avec les membres de la SIC, faire que ces zones deviennent lieu de vie, avec des terrasses, des aménagements urbains et une signalétique claire. Les livraisons et les riverains pourraient bénéficier d'accès différenciés régulés par des bornes escamotables à l'entrée de la zone piétonne.

La Municipale et son Chef de service expliquent que dans le cadre du projet « Cœur de ville », la Municipalité a engagé une procédure afin que ce secteur du centre-ville, actuellement en zone 30 devienne une zone de rencontre (20km/h.). Cette modification fait l'objet d'un recours auprès de la Cour de droit administratif et public (CDAP), une fois ce recours levé, ces zones de rencontre (20km/h.) pourraient apparaître courant printemps 2018.

Elle ajoute qu'actuellement au centre-ville la multiplicité des zones complique la compréhension des usagers de la route, la volonté de la Municipalité à terme, est d'harmoniser toutes les zones. Cela devrait être fait en plusieurs étapes, qui seront accompagnées d'une réactualisation de la signalétique, des aménagements urbains seront conçus pour améliorer cette transition et une communication générale sera mise en place.

La commission salue le travail entrepris par la Municipalité. Toutefois et de manière commune, la commission est d'avis que la modification de cette zone de 30km/h. en zone de rencontre (20km/h.) aura qu'un impact minime sur les utilisateurs. Elle estime qu'à terme Nyon mérite un centre-ville entièrement piéton à l'instar d'autres villes. La commission souhaite donc que la Municipalité prenne une orientation politique forte sur ce sujet et continue à œuvrer dans le sens de

piétonnisation du centre-ville ceci en dialoguant avec les commerçants, et qu'elle nous donne le calendrier prévu des différentes étapes de cette mutation urbaine.

Conclusion:

La commission, à une très large majorité, est convaincue du bien-fondé du postulat qui nous est présenté. La commission souhaite que la Municipalité prenne une orientation politique forte sur ce sujet et continue à œuvrer dans le sens de piétonnisation du centre-ville. Elle l'encourage à mettre en place le plus rapidement possible les aménagements nécessaires afin de requalifier ces zones en zones piétonnes.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la (les) décision(s) suivante(s) :

Le Conseil communal de Nyon

vu le postulat Philippe Kuratle « Pour une extension de la zone piétonne du centre de

Nyon »

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

 de renvoyer le postulat Philippe Kuratle « Pour une extension de la zone piétonne du centre de Nyon » à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission:

Altieri Luigi;
Delley Stéphane;
Kuratle Philippe;
Lazcani Amparo;
Trolliet Chrisitine;
Vuagniaux Christine;

Bodeman Aurélie (présidente et rapportrice)